

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
VILLY-BOCAGE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018
N° 2018-10

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 2 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Noëlle GROULT, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL , Thérèse ZEKAR.

Absent excusé: Wilfried LIOT.

Absents excusés représentés :

Omar TOUZANI représenté par Jean-Luc ROUSSEL
Michel ECOBICHON représenté par Thérèse ZEKAR
Nathalie JARDIN représentée par Alain MEILLON
Gilbert LUBIN représenté par Norbert LESAGE

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. - **Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 06 Septembre 2018.**
2. - **Signature du contrat Convivio pour la restauration scolaire.**
3. - **Espace Culturel : Renouvellement des demandes de subventions APCR, DETR et DSIL pour 2019 avec demande de préfinancement.**
4. - **Demande de l'Association des Parents d'Elèves pour le stockage de revues papier et le dépôt temporaire d'une benne de la société GDE.**
5. - **Règlementation du stationnement dans le bourg suite à la pose des plots le long du cimetière.**
6. - **Demande de jeux pour les petits sur le terrain communal.**
7. - **Création des postes d'agents recenseurs.**
8. - **Entretien des sentiers de randonnées de compétence PBI.**
9. - **Création Commission Appel d'Offres Espace Culturel.**
- 10- **Informations diverses :**
 - **Point sur l'affaire de Rugby.**
 - **Travaux Eglise.**
 - **Arrêt du PLU**
 - **PLUI**
 - **Eclairage public devant la salle des fêtes**

2018.10.01: Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 06 Septembre 2018 :

Le compte-rendu du 6 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés , après la modification suivante :

Délibération **2018.09.02: Autorisation d'ester en justice et Convention d'honoraires (recours contre le plan de zonage assainissement)**

« Dans le cadre de l'affaire qui nous oppose à M. et Mme De Ruyg... »

Remplacé par « Dans le cadre de l'affaire qui **oppose M. et Mme De Ruyg à la commune** »

2018.10.02 : Signature du contrat Convivio pour la restauration scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'après comparaison avec l'offre d'une autre société de fournitures de repas et négociation avec le prestataire actuel, ce dernier a introduit quelques modifications à son projet de contrat en liaison froide et maintenu la mise à disposition gratuite d'une étuve. Il a par ailleurs réduit de 9.500 à 7.600 le nombre annuel de repas en dessous duquel il est prévu une indemnité de 0,30 € Hors Taxes par repas manquant. Son engagement porte également sur la fourniture de 2 composantes du repas issues de l'agriculture biologique par semaine. La prestation s'établit avec un coût de repas fixé à 2,30 € TTC

M. le Maire propose au conseil de l'autoriser à régulariser le contrat avec la société CONVIVIO qui a pris effet au jour de la rentrée scolaire et sera valable pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à régulariser le contrat et à le signer.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.03 : Espace Culturel : Renouvellement des demandes de subventions APCR, DETR et DSIL pour 2019 avec demande de préfinancement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que certaines demandes de subventions pour la création et l'aménagement de l'espace culturel n'ont pas abouti en 2018. Il propose au conseil de renouveler ces demandes au titre de l'exercice 2019 et de solliciter l'autorisation de les préfinancer. Il précise que les autorisations de préfinancement, si elles sont accordées, ne signifient pas que les subventions seront systématiquement obtenues.

Il indique que PBI doit, dans un prochain courrier, apporter des précisions en matière de répartition de la compétence « culturelle » entre les communes et l'intercommunalité, notamment sur le fait que la compétence dévolue à PBI ne porte pas sur les constructions, sauf celles qui sont inscrites dans les statuts. Ce courrier sera transmis en appui des demandes de renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. le Maire à renouveler les demandes de subventions ci-dessus .

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.04 : Demande de l'Association des Parents d'Elèves pour le stockage de revues papier et le dépôt temporaire d'une benne de la société GDE :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que, dans le cadre de l'opération « éco-école », l' APE souhaite organiser une collecte de revues et papiers qui sera récupérée plusieurs fois dans l'année dans une benne déposée par la sté GDE sur un emplacement qui reste à déterminer.

Un compromis a été trouvé, le conseil municipal invite les représentants de l'APE à poursuivre leur projet et à tenir le conseil au courant de son avancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés sur cette base.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.10.05 : Règlementation du stationnement dans le bourg suite à la pose des plots le long du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle que la pose de plots pour matérialiser un chemin piétonnier, le long du mur du cimetière, rue des écoles, a été effectuée pendant les vacances d'été. De ce fait, la largeur de la chaussée a été réduite et il serait nécessaire d'interdire le stationnement des deux côtés de cette rue en sens unique. Il souhaite obtenir l'avis du conseil à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis favorable à l'interdiction du stationnement des deux côtés sur une partie de la rue des écoles (à partir du n°5 jusqu' à son débouché rue de l'Abbé Vimard). Il charge M. le Maire de prendre l'arrêté et d'acheter le matériel de signalisation nécessaire.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.10.06 : Demande de jeux pour les petits sur le terrain communal :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que plusieurs parents lui ont demandé si la commune envisageait d'installer des jeux d'extérieur destinés aux jeunes enfants (exemple : toboggan, balançoire...) et souhaite avoir l'avis du conseil sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage l'installation et l'acquisition de jeux pour les jeunes enfants. La dépense sera inscrite au budget 2019.

Vote pour : 13

Vote contre : 1

Abstention : 0

2018.10.07 : Création des postes d'agents recenseurs :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en Février/Mars prochains et qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs pour effectuer ce travail. A cette fin, il est donc nécessaire de créer deux postes d'agents recenseurs, et ce, en application des textes suivants :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158,
- le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune
- le décret N° 88-145 du Février 1988 relatif aux agents non-titulaires,
- le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à créer ces deux postes de non titulaires, à temps non complet, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée limitée aux opérations du recensement.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget 2019.

Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 950.00 €uros (tarif 2014) brut par agent.

La dotation 2019 de l'INSEE est de 1453,00 €uros et sera imputée en recettes au chapitre 74 du budget 2019.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.10.08 : Entretien des sentiers de randonnées de compétence PBI :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que, pour l'instant et en application d'un accord initialement conclu avec VBI, l'entretien des chemins inscrits au titre des chemins de randonnées « PBI » est effectué par les agents communaux et par le matériel de la commune. Il propose que cet entretien soit dès que possible repris en charge par PBI.

Les sentiers concernés sont :

- De l'Ecanet vers la vallée de la Seulline
- Entre Plaine et Bocage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de rendre l'entretien des sentiers ci-dessus à PBI.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.09 : Création Commission Appel d'Offres Espace Culturel :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la consultation en cours, pour la création d'un espace culturel, la constitution d'une commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire dans la mesure où il s'agit d'une consultation d'entreprises en « procédure adaptée ».

Cependant la commune peut y recourir. Dans ce cas, la commission n'a qu'un rôle consultatif.

Il propose néanmoins de constituer cette commission qui est composée par rapport à la taille de la commune (- de 3500 habitants) , outre le maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants élus par le conseil municipal à la représentation du plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Gérard LECOUTURIER
M. Daniel JOLY
M. Jean-Luc ROUSSEL

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Noëlle GROULT
M. Christophe LEBON
Mme Thérèse ZEKAR

M. le Maire propose de procéder au vote à scrutin public. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le vote donne le résultat suivant :

- délégués titulaires :

M. Gérard LECOUTURIER (vote pour : 14)
M. Daniel JOLY (vote pour : 14)
M. Jean-Luc ROUSSEL (vote pour : 14)

- délégués suppléants :

Mme Noëlle GROULT (vote pour : 14)
M. Christophe LEBON (vote pour : 14)
Mme Thérèse ZEKAR (vote pour : 14)

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.10 : Informations diverses :

Point sur l'affaire de Ruggy : Des échanges avec notre avocat sont en cours pour répondre au mémoire déposé par la partie adverse.

Travaux dans l'église :

La partie menuiserie est terminée. Le maçon intervient cette semaine.

Arrêt du PLU par PBI :

Notre projet de PLU a été arrêté par PBI lors du conseil communautaire de mercredi dernier (26 Septembre). La démarche va se poursuivre par la consultation des personnes publiques associées et , partiellement concomitante, par l'enquête publique, après désignation d'un commissaire enquêteur.

Point sur l'avancement du PLUI par PBI :

Une réunion de travail a lieu demain (mercredi 3 Octobre) dans la salle Richard Lenoir à Villers Bocage. Nous y ferons valoir encore des omissions par rapport aux différents documents qu'on a fourni au bureau d'études chargé de ce dossier.

Eclairage public devant la salle des fêtes :

L'éclairage public n'a pas fonctionné le matin du vide greniers. Le problème est maintenant réglé.

Plan Paysage :

Pré-Bocage Intercom lance en cette rentrée la réalisation d'un Plan Paysage afin de mieux maîtriser, anticiper les évolutions de notre territoire et concilier le développement économique et la préservation de son cadre de vie. La volonté de l'intercommunalité est d'associer très largement les acteurs de son territoire pour échanger autour du paysage actuel et de son évolution, et d'aboutir à un plan opérationnel partagé.

Pour ce faire il est prévu 3 ateliers les 11 et 12 octobre à Villers-Bocage et aux Monts d'Aunay. Ces ateliers permettront à tous d'être informés de la démarche en cours, de ses objectifs et de son calendrier. L'atelier de Villers-Bocage aura lieu le 11 octobre de 14h à 16h30, salle du Numéripôle, rue Richard Lenoir.

Norbert Lesage, Daniel Joly et Jean-Luc Roussel représenteront la commune à ces ateliers mais la réunion est ouverte à tous sous réserve d'inscription préalable auprès de PBI, si possible avant le 3 octobre.

Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 13 novembre à **20h15**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45